

# CONSEIL MUNICIPAL

1

Séance du 22 janvier 2016

## COMPTE RENDU SUCCINCT

Rapporteur : Martine AUBRY

**16/1 Procès-verbal de la séance du 27 novembre 2015.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2015.

**16/2 Le Conseil Municipal** **Compte rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L.21122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**prend acte**

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**16/3 Conseil Municipal - Délégation de pouvoir au maire - Modification de la délibération n° 14/164 du 14 avril 2014.**

**Adopté à l'unanimité**

Aux termes de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal peut déléguer au Maire, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, certains pouvoirs limitativement énumérés, pour assurer la bonne gestion des affaires de la commune. Le Conseil Municipal de Lille, sur ce fondement, a, par délibération n° 14/164 du 14 avril 2014, accordé délégation au maire de Lille à l'effet d'exercer, pour la durée de son mandat, vingt-deux des vingt-quatre pouvoirs listés par l'article L. 2122-22 du CGCT, dans sa version applicable à cette date. Il accorde, également, chaque année, conformément à la circulaire NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010, délégation au Maire de Lille à l'effet d'exercer les deux derniers pouvoirs, de nature financière, listés par cet article L. 2122-22 du CGCT. Postérieurement à la date du 14 avril 2014, le législateur a, par deux lois distinctes, d'une part, modifié, notamment, l'un des pouvoirs susceptibles d'être délégués par le Conseil Municipal au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT (7°), et, d'autre part, autorisé le Conseil Municipal à accorder délégation au Maire à l'effet d'exercer, notamment, un vingt-cinquième pouvoir. Il est demandé au Conseil Municipal, dans ces conditions, de modifier la délibération municipale n° 14/164 du 14 avril 2014 à l'effet de charger le Maire de Lille, pour la durée de son mandat, de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux, et de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions, quel que soit leur montant et pour tout type d'opération subventionnable.

**16/4 Conseil Municipal - Délégation de pouvoir au Maire en matière de recours aux opérations de financement (emprunts, instruments financiers de couverture et de transformation) pour l'année 2016.**  
**Adopté à l'unanimité**

Conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et du paragraphe 2.1.2. du chapitre II de la circulaire NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010, il est demandé au Conseil Municipal de donner délégation de pouvoir au Maire en matière de recours aux opérations de financement (emprunt, produits de couverture et de transformation) pour l'année 2016 dans les conditions déterminées dans la présente délibération. Par ailleurs, en matière d'endettement, il est dressé un bilan de l'année 2015 et proposé une stratégie pour l'année 2016.

**16/5 Rapport d'activité de Lille Métropole Communauté Urbaine de l'année 2014 - Communication.**  
**Le Conseil Municipal prend acte**

Aux termes de l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Maire de chaque commune membre d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) communique au Conseil Municipal le rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Conformément à ces dispositions, le Maire communique au Conseil Municipal le rapport d'activité de l'année 2014 de Lille Métropole Communauté Urbaine.

**16/6 Conseils de quartier - Désignation des conseillers de quartier.**  
**Adopté à l'unanimité**

Par délibération n° 14/430 du 27 juin 2014, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la liste nominative des Conseillers de quartier, qu'il convient de compléter aujourd'hui suite à de nouvelles intégrations et à la démission de Conseillers de quartier.

**16/132 Mise en place d'un système de vidéoprotection – Approbation du projet – Demande de subvention au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance – Admission en recettes.**  
**Adopté à la majorité**

Par arrêté préfectoral en date du 17 novembre 2015, la Ville de Lille a été autorisée par le Préfet de la Région Nord/Pas-de-Calais à mettre en œuvre un système de vidéoprotection sur le territoire de la commune. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à déposer auprès du Préfet de la Région Nord/Pas-de-Calais Picardie une demande de concours financier au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance pour la réalisation de ce projet.

**16/133 Motion de soutien à la candidature de la France à l'organisation de l'exposition universelle 2025.**  
**Adopté à l'unanimité**

Le Conseil Municipal, convaincu de l'importance du projet, souhaite affirmer son soutien et sa mobilisation pour la candidature de la France et de Lille à l'organisation de l'Exposition Universelle de 2025.

**16/134 Motion du Conseil Municipal de Lille relative à la décision concernant l>IDEX ("Initiatives d'excellence").**  
**Adopté à l'unanimité**

Séance du 22 janvier 2016

Rapporteur : Frédéric MARCHAND

## HELLEMES

**16/7**      **Commune associée d'Hellemmes - Versement de subventions de fonctionnement**  
**Adopté à**      **aux associations oeuvrant dans le domaine de la solidarité - Année 2016.**  
**l'unanimité**

Dans le cadre de sa politique sociale de proximité, la Commune associée d'Hellemmes soutient les associations oeuvrant dans le domaine de la solidarité afin qu'elles puissent fonctionner, gérer leurs activités et proposer leurs services à la population hellemmoise. Deux associations ont à ce titre sollicité un concours financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions, pour un montant total de 5.946 €

**16/8**      **Commune associée d'Hellemmes - Versement de subventions de fonctionnement**  
**Adopté à**      **aux associations oeuvrant dans le domaine de l'animation et de la culture - Année**  
**l'unanimité**      **2016.**

Dans le cadre de sa politique culturelle et d'animation, la Commune associée d'Hellemmes soutient les associations oeuvrant dans ces domaines. Plusieurs associations ont à ce titre sollicité un soutien financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions, pour un montant total de 62.750 €

**16/9**      **Commune associée d'Hellemmes - Versement de subventions de fonctionnement**  
**Adopté à**      **aux associations sportives - Année 2016.**  
**l'unanimité**

Dans le cadre de sa politique de développement et de promotion des activités sportives, la Commune soutient les associations oeuvrant dans ce domaine. Plusieurs associations ont ainsi sollicité un soutien financier afin de proposer des activités de qualité à la population hellemmoise. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions, pour un montant total de 59.310 €

**16/10**      **Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention au Centre**  
**Adopté à**      **d'information sur les Droits des Femmes et des Familles au titre de son**  
**l'unanimité**      **fonctionnement 2016.**

Depuis de nombreuses années, le réseau national des CIDFF contribue à faire avancer les droits des femmes et à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à travers des actions menées sur le terrain par ses équipes pluridisciplinaires. L'association CIDFF propose d'assurer des permanences en mairie d'Hellemmes, une fois par mois, et sollicite à ce titre une subvention de fonctionnement de 3.000 € Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de cette aide.

**16/11 Commune associée d'Hellemmes - Coopératives scolaires - Versement de subventions de fonctionnement à l'OCCE du Nord - Année 2016.**  
**Adopté à l'unanimité**

La délibération n° 03/1117 du 15 décembre 2003 détermine les relations entre la Ville de Lille, la Commune associée d'Hellemmes et l'OCCE du Nord. Une subvention annuelle de fonctionnement est octroyée en fonction des effectifs de chaque école et de la capacité financière des coopératives scolaires ainsi qu'une dotation permettant aux équipes enseignantes de souscrire des abonnements à diverses revues, fichiers ou matériels didactiques. Pour 2016, le montant de cette aide est de 3.212 € Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

**16/12 Commune associée d'Hellemmes - Création d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents - Versement d'une subvention à l'association Graines d'Acacias.**  
**Adopté à l'unanimité**

Dans le cadre de la Politique de la Ville et du projet ambitionné par la Commune, il est prévu la création d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents, portée par l'association "Graines d'Acacias". Cette création sera financée par la Caisse d'Allocations Familiales et par l'Etat. Afin d'équilibrer le budget de son action, l'association a sollicité la Commune pour une aide financière. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 4.000 € à cette association.

**16/13 Commune associée d'Hellemmes - Versement de subventions de fonctionnement aux associations sportives - Ecoles de sports - Année 2016.**  
**Adopté à l'unanimité**

Plusieurs associations hellemmoises animent une école de sports en direction des 6/12 ans. A ce jour, 746 enfants bénéficient de cet enseignement. Afin d'encourager ces pratiques sportives, la Commune associée d'Hellemmes a prévu une enveloppe de 8.000 € Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la répartition et le versement de ces subventions.

**16/14 Commune associée d'Hellemmes - Dispositif emplois d'avenir - Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Les Jardins dans la Ville.**  
**Adopté à l'unanimité**

Afin de poursuivre le dispositif des emplois d'avenir initié par l'association Les Jardins dans la Ville et conformément à la convention d'objectifs et de moyens triennale signée en juillet 2014, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 23.500 € au titre de l'année 2016.

**16/15 Commune associée d'Hellemmes - Versement de subventions de fonctionnement à deux associations de parents d'élèves - Année 2016.**  
**Adopté à l'unanimité**

Dans le cadre de son Projet Educatif Local, la Commune d'Hellemmes soutient l'action des associations de parents d'élèves qui favorisent le bien être des enfants. A ce titre, deux associations ont sollicité un soutien financier. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions, pour un montant total de 950 €

**16/16 Commune associée d'Hellemmes - Coopératives scolaires - Versement de subventions à l'OCCE du Nord - Année 2016.**  
**Adopté à l'unanimité**

La délibération n° 03/1117 du 15 décembre 2003 détermine les relations financières entre la Ville de Lille, la Commune d'Hellemmes et l'OCCE du Nord. L'aide de la Commune permet aux établissements de mettre en œuvre des projets complémentaires. Pour 2016, les orientations annuelles définies sont l'éveil à la culture et à l'expérimentation scientifique, le développement de la pratique artistique et culturelle ainsi que promouvoir le vivre ensemble, la citoyenneté active et l'autonomie. Plusieurs projets ont ainsi été retenus afin de bénéficier d'un subventionnement. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le financement de ces actions, pour un montant total de 21.645 €

**16/17 Commune associée d'Hellemmes - Politique de la Ville - Association Lilloise pour le Fonds de Participation des Habitants - Convention 2016 - Subvention.**  
**Adopté à l'unanimité**

Dans le cadre d'un partenariat tripartite avec la Région, il a été défini que l'Association Lilloise pour le Fonds de Participation des Habitants (ALFPH) assurait la maîtrise d'ouvrage du dispositif de Fonds de Participation des Habitants dans l'ensemble des quartiers hellemmois. Ce partenariat - et notamment les modes de gestion du fonds - est formalisé par la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Région Nord/Pas-de-Calais, la Commune d'Hellemmes et l'ALFPH. Le montant total de la subvention s'élève à 6.900 € Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de la subvention et autoriser la signature de la convention.

**16/18 Commune associée d'Hellemmes - Versement de subventions supérieures à 23.000 €- Année 2016.**  
**Adopté à l'unanimité**

Dans le cadre du soutien à la vie associative, la Commune développe un partenariat avec les associations en octroyant des subventions de fonctionnement. Plusieurs associations ont ainsi sollicité la Commune et dépassent, de par la multiplicité des actions mises en place, le seuil de 23.000 € Ainsi, conformément à l'instruction comptable M14, il y a lieu de prévoir une délibération distincte. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions.

**16/19 Commune associée d'Hellemmes - Service Extérieur des Pompes Funèbres – Budget Primitif 2016.**  
**Adopté à l'unanimité**

Le Service Extérieur des Pompes Funèbres est une mission de service public définie à l'article L. 2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le service municipal exerçant l'activité de travaux de fossoyage, il convient d'établir un budget individualisé retraçant les différentes opérations afin de déterminer le coût du service et de vérifier l'équilibre des recettes et des dépenses. Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2016 du Service Extérieur des Pompes Funèbres de la Commune associée d'Hellemmes.

Séance du 22 janvier 2016

Rapporteur : Roger VICOT

## LOMME

**16/20**      **Commune associée de Lomme - Subvention 2016 à la Section du Centre d'Action**  
**Adopté à**    **Sociale de la Commune associée de Lomme.**  
**l'unanimité**

Dans le cadre du Budget Primitif 2016, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer une subvention de 1.008.000 € à la Section du Centre d'Action Sociale de la Commune associée de Lomme pour l'exercice 2016.

**16/21**      **Commune associée de Lomme - Participation de la Ville au dispositif régional**  
**Adopté à**    **"Fonds de Participation des Habitants" (FPH) - Subvention - Avenant à la**  
**l'unanimité** **convention d'objectifs et de moyens entre l'ACSL et la Ville.**

La Ville souhaite mettre en œuvre toute démarche permettant de soutenir les initiatives des habitants dans la vie locale et de favoriser leur prise de responsabilité et leur capacité d'action. Le Fonds de Participation des Habitants (FPH), initié par la Région Nord/Pas-de-Calais, répond à cette volonté de développement et de participation des habitants. La gestion du fonds est assurée par l'association des clubs sportifs lommois (ACSL). Le dispositif s'articulerait autour d'une participation financière de la Région de 4.200 € et de la Ville de 1.800 € pour le FPH « classique », et d'une participation financière de la Région de 3.150 € et de la Ville de 1.350 € pour le FPH « culture ». Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre l'ACSL et la Ville permettant la réalisation de cette action et d'autoriser le versement d'une subvention de 3.150 € à l'ACSL au titre du FPH 2016.

**16/22**      **Commune associée de Lomme - Subventions 2016.**

**Adopté à la**  
**majorité**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions à diverses associations au titre de l'année 2016.

**16/23**      **Commune associée de Lomme - Demande de subvention auprès de la Fédération**  
**Adopté à**    **Française de Football pour la construction d'un terrain de football synthétique.**  
**l'unanimité**

Dans l'optique de l'Euro 2016, la Fédération Française de Football a lancé un appel à projets "Horizon Bleu 2016" et peut octroyer une subvention pour la construction d'un terrain de football synthétique au stade Van den Eeden, en lieu et place de la structure existante. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l' élu délégué à demander une subvention à la F.F.F pour le projet de construction précité.

- 16/24**      **Commune associée de Lomme - Convention relative à la création d'un pôle art et culture à l'école Voltaire Sévigné.**  
**Adopté à l'unanimité**
- L'école Voltaire Sévigné de Lomme s'inscrit dans une volonté de construire un axe fort au sein du projet d'école autour de la culture artistique en développant des relations partenariales. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention qui a pour objet de définir le cadre et les modalités de la mise en place du Pôle Art et Culture à destination des élèves du groupe scolaire Voltaire Sévigné.
- 16/25**      **Commune associée de Lomme - Déclassement de la propriété communale à usage de bureaux et d'un hangar située 3 rue Eugène Varlin à Lomme.**  
**Adopté à l'unanimité**
- L'immeuble sis 3 rue Eugène Varlin à Lomme, propriété communale, comporte un bâtiment à usage de bureaux et un bâtiment à usage de hangar en fond de parcelle. Cet immeuble n'est plus utilisé, ni accessible depuis plusieurs mois. Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter le déclassement de ce bien communal à usage public.
- 16/26**      **Commune associée de Lomme - Cession du hangar communal situé 3 rue Eugène Varlin à Lomme.**  
**Adopté à l'unanimité**
- L'Association Islamique d'Entraide et Fraternité, située 231 rue de la Mitterrie à Lomme, souhaite acquérir un immeuble dont la Commune est propriétaire au 3 rue Eugène Varlin, en fond de parcelle, afin d'agrandir son lieu de culte qui ne correspond pas aux règles de capacité d'accueil du public et de sécurité optimale, lors de plusieurs événements au cours de l'année. Il est demandé au Conseil Municipal de décider la cession du bien communal à l'Association Islamique d'Entraide et de Fraternité, au prix de 39.610 € HT, auquel s'ajouteront les frais inhérents à cette cession.
- 16/27**      **Commune associée de Lomme - Requalification de la cité de la Délivrance – Stratégie publique pour faire face au désengagement d'ICF Novedis - Protocole de partenariat entre la Métropole Européenne de Lille, ICF Novedis et la Ville - Demande d'instauration d'un périmètre de veille foncière.**  
**Adopté à l'unanimité**
- Dans le cadre de la démarche partenariale engagée pour définir et mettre en œuvre un projet global de requalification de la cité de Délivrance à Lomme, ICF Novedis a annoncé, début 2015, son retrait total du projet et a décidé de vendre la totalité des logements lui appartenant sur le quartier. La Ville, la MEL et ICF Novedis sont convenus de l'intérêt de co-construire un plan de cession du patrimoine d'ICF Novedis qui respecte la stratégie publique de préservation et de développement de la cité-jardin. Il convient également d'instaurer un périmètre de veille foncière sur l'ensemble du quartier de la Délivrance. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du protocole de partenariat et de solliciter la MEL afin que soit instauré un périmètre de veille foncière sur l'ensemble du quartier de la Délivrance.
- 16/28**      **Commune associée de Lomme - Transfert du domaine public communal au domaine public métropolitain des parcelles communales formant les parkings "Rossignol" et "Saint-Vincent de Paul" à Lomme.**  
**Adopté à l'unanimité**
- Dans le cadre de la réalisation des parkings « Rossignol » et « Saint-Vincent de Paul » à Lomme, il est proposé de céder, au profit de la Métropole Européenne de Lille, les parcelles communales constituant l'assise de ces 2 parkings. La MEL propose d'établir un seul acte authentique sous la forme administrative. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la procédure de transfert du domaine public communal au domaine public métropolitain, à titre gratuit, des parcelles cadastrées section C 6745 et section A n° 1256, 1257, 2742 et 5510.

**16/29**      **Commune associée de Lomme - Acquisition d'une unité foncière privée située**  
**Adopté à**    **rue Kuhlmann à Lomme .**  
**l'unanimité**

Dans le cadre du projet d'aménagement du secteur lié à la future LINO, il est proposé d'acquérir la parcelle sise à Lomme rue Kuhlmann, appartenant à la SA TOTAL. Cette acquisition permettra de regrouper des parcelles qui, à terme, pourraient être cédées en partie à un bailleur pour un programme de logements et en partie à la MEL pour la réalisation de la nouvelle voirie. Il est demandé au Conseil Municipal de décider l'acquisition cette parcelle, au prix de 2.450 €

**16/30**      **Commune associée de Lomme - Rénovation Urbaine Mitterie - Déconstruction**  
**Adopté à**    **du bâtiment B.**  
**l'unanimité**

La Commune, la Métropole Européenne de Lille et le bailleur Vilogia se sont engagés dans une démarche de renouvellement urbain du quartier d'habitat social de la Mitterie. Le projet de rénovation urbaine élaboré par le cabinet URBICUS a déterminé les orientations et les objectifs opérationnels, caractérisés notamment par la déconstruction du bâtiment B de 95 logements. Il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à la déconstruction du bâtiment B sis allée des Tilleuls, appartenant au groupe Vilogia.

**16/31**      **Commune associée de Lomme - Construction d'un terrain synthétique au stade**  
**Adopté à**    **Van den Eeden et d'un skate park rue de la Mitterie - Réhabilitation de la salle**  
**l'unanimité** **de sport Jean Jaurès - Demandes de subventions auprès de la Métropole**  
**Européenne de Lille et du Département du Nord.**

Afin de permettre une pratique sportive dans les meilleures conditions et prendre en compte les besoins des associations et des Lommois, la Ville a décidé la construction d'un terrain synthétique au stade Van den Eeden et d'un skate park rue de la Mitterie, et la réhabilitation de la salle de sport Jean Jaurès. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l' élu délégué à demander des subventions au taux maximum auprès de la Métropole Européenne de Lille et du Département du Nord pour la réalisation de ces projets et à signer tout acte à cet effet.

**16/32**      **Commune associée de Lomme - Requalification des espaces publics de l'avenue**  
**Adopté à**    **de la République - Convention de groupement de commandes entre la Métropole**  
**l'unanimité** **Européenne de Lille (MEL) et la Ville pour un marché de maîtrise d'oeuvre.**

A la suite de la réflexion engagée dans le cadre du PPUL sur la centralité de la mairie annexe de Lomme, la Métropole européenne de Lille (MEL) et la Ville ont souhaité lancer une étude de requalification de l'avenue de la République à Lomme. Une étude de maîtrise d'œuvre doit être lancée avec la MEL afin de sélectionner un bureau d'études. L'enveloppe financière est estimée à 1 830 000 € HT pour les travaux et la maîtrise d'œuvre. Il est proposé de constituer un groupement de commandes pour la mission de maîtrise d'œuvre. Il est demandé au Conseil Municipal de décider la requalification des espaces publics de l'avenue de la République à Lomme, d'autoriser la procédure de groupement de commandes entre la MEL et la Ville pour un marché de maîtrise d'oeuvre relatif à cette requalification et la signature de la convention de groupement de commandes correspondante et du marché de maîtrise d'œuvre pour la part des prestations relevant de la compétence de la Ville.

**16/33 Commune associée de Lomme - Lutte contre la précarité énergétique - Projet  
Adopté à "Civigaz" - Convention de partenariat entre GRDF, l'association PSPE Lille  
l'unanimité Métropole et la Ville.**

Dans le cadre des actions visant à mobiliser les citoyens lommois dans la lutte contre le réchauffement climatique, il est proposé la mise en place de l'action Civigaz sur le territoire de Lomme. Cette opération, initiée par la collaboration entre GRDF et la Fondation FACE, a pour objectif d'accompagner le développement d'actions d'intérêt général pour lutter contre la précarité énergétique et renforcer la sécurité domestique dans les logements. La Fondation FACE assure le déploiement géographique en s'appuyant sur l'association Point Service aux Particuliers et aux Entreprises (PSPE) Lille Métropole. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre GRDF, l'association PSPE Lille Métropole et la Ville permettant la mise en œuvre de cette action.

Séance du 22 janvier 2016

Rapporteur : Pierre de SAINTIGNON

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**16/34** **6ème Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi - Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes - Avance sur subvention 2016.**  
**Adopté à l'unanimité**

Le PLIE vient d'entamer sa 6ème programmation en lien avec le Fonds Social Européen (FSE) dans le cadre d'un protocole qui sera signé entre l'État, la Région et la Ville pour la période 2016 à 2020. Dans l'attente de sa validation par la plateforme de gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis et pour assurer la continuité de sa mission d'animation des actions mises en œuvre dans le cadre de du PLIE, il convient d'accorder à la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes un premier versement d'un montant de 190.000 € correspondant au 3/12ème de la subvention de 760.000 € accordée en 2015 à l'association sur les crédits de la délégation Emploi/Insertion. Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le principe du 6ème Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi 2016/2020 ; d'autoriser Madame le Maire ou l' élu délégué à négocier et à signer le protocole d'accord portant la création de ce sixième PLIE, prenant en compte notamment une participation financière de la Ville de Lille à hauteur de 760.000 € par an ; d'autoriser le versement d'une subvention de 190.000 € à la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes et la signature de la convention à intervenir entre la Ville et l'association Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes au titre du Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi.

**16/35** **Soutien à la Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes - Avance sur subvention 2016.**  
**Adopté à l'unanimité**

Avant la consolidation de son programme d'actions et pour assurer la continuité de la mission de la Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir lui accorder une avance sur la subvention 2016 d'un montant de 56.250,75 €

**16/36** **Association Réussir La Mission Locale de Lille - Avance sur subvention 2016.**  
**Adopté à l'unanimité**

Afin d'assurer la continuité de la mission de l'association Réussir la Mission Locale de Lille, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une avance de 340.447 € à l'association Réussir-la Mission Locale de Lille.

## GESTION DU PATRIMOINE PRIVÉ

**16/37**      **Quartier de Lille-Sud - Convention amiable de fin de bail commercial relative**  
**Adopté à**    **au local sis 78 rue du Faubourg des Postes.**  
**l'unanimité**

La Ville de Lille est propriétaire d'un local commercial sis 78 rue du Faubourg des Postes. Celui-ci est occupé depuis 2001 par M. BIDAULT, occupation formalisée au moyen d'un bail commercial. Devant le besoin de soutenir l'activité de créateurs du dispositif "Maisons de Mode", ce local est apparu comme une opportunité de soutenir l'activité de nouveaux occupants. En accord avec M. Bidault, il convient de résilier le bail commercial le liant à la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la résiliation amiable de ce bail.

**16/38**      **Quartier de Lille-Sud - Fixation du loyer du local commercial sis 78 rue du**  
**Adopté à**    **Faubourg des Postes.**  
**l'unanimité**

Le local commercial sis 78 rue du Faubourg des Postes doit prochainement bénéficier à de nouveaux occupants moyennant établissement d'un bail dérogatoire en termes de durée. La délibération vise à en déterminer le montant du loyer.

Séance du 22 janvier 2016

Rapporteur : Walid HANNA

## POLITIQUES DES TERRITOIRES

**16/39** **Politique de la Ville - Contrat de Ville d'agglomération (2015-2020) -**  
**Adopté à l'unanimité** **Programmation 2016 - Adoption.**

Après avoir été présenté en Conseil Municipal le 2 juillet dernier, le Contrat de Ville d'Agglomération a été signé à la MEL le 15 juillet 2015. C'est dans ce cadre que s'inscrit la programmation ; celle-ci a été transmise à la MEL qui organisera, dans le courant du premier trimestre, les séances de travail permettant de présenter les actions aux services de l'Etat, à la Région, au Département, à la CAF, afin de recueillir leurs avis mais aussi mieux mobiliser les politiques de droit commun aux services des quartiers Politique de la Ville. La présentation de cette programmation 2016 a évolué de manière à favoriser une approche globale de la Politique de la Ville qui mette en avant les thématiques travaillées (dont celles liées à la citoyenneté et le vivre ensemble) mais aussi sa dimension interquartier. La programmation 2016 du Contrat de Ville propose 205 actions sur les dix quartiers de la Ville ainsi que sur Hellemmes. Les 205 actions représentent un coût total de 11.957.235 € et une sollicitation du Contrat de Ville à hauteur de 3.237.772 € composée, sous réserve de leur accord respectif et en l'absence de notification des enveloppes de l'Etat, de 1.496.784 € pour la part Ville (dont 1.120.695 € Politique de la Ville Lille et 92.448 € Hellemmes), 1.424.707 € pour la part Etat, uniquement dédiée aux actions ayant lieu sur les territoires lillois et hellemmois et 172.196 € pour des actions ayant lieu sur d'autres quartiers prioritaires de la métropole, 144.085 € pour la part Région.

**16/40** **Politique de la Ville - Soutien aux dispositifs des emplois d'avenir et adultes**  
**Adopté à l'unanimité** **relais - Subventions - Conventions.**

La Ville de Lille propose de soutenir le renouvellement d'un poste en emploi d'avenir, d'un poste en adulte relais ainsi que la création d'un poste en CDDI et d'un poste en adulte relais, pour un montant total de 31.160 € en 2016, 17.752 € en 2017 et 17.752 € en 2018. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions.

**16/41** **Politique de la Ville - Association Lilloise pour le Fonds de Participation des**  
**Adopté à l'unanimité** **Habitants - Convention 2016 - Subvention.**

Dans le cadre d'un partenariat tripartite avec la Région, il a été défini que l'Association Lilloise pour le Fonds de Participation des Habitants (ALFPH) assurait la maîtrise d'ouvrage du dispositif de Fonds de Participation des Habitants dans l'ensemble des quartiers lillois. Ce partenariat - et notamment les modes de gestion du fonds - est formalisé par la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Région Nord/Pas-de-Calais, la Ville de Lille et l'ALFPH. Le montant total de la subvention s'élève à 181.350 €. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de la subvention et autoriser la signature de la convention.

## CITOYENNETÉ

### **16/42 Conseil Communal de Concertation - Mandat 2016/2018 - Composition.**

#### **Adopté à**

**l'unanimité** Par délibération n° 15/298 du 2 juillet 2015, le Conseil Municipal a modifié le règlement intérieur du Conseil Communal de Concertation (CCC) et autorisé son renouvellement pour un septième mandat allant de 2016 à 2018. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer la composition du CCC par institutions membres durant ce septième mandat, conformément à l'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Séance du 22 janvier 2016

Rapporteur : Lise DALEUX

## ESPACES VERTS

**16/43**      **Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités - Acompte sur la**  
**Adopté à**    **subvention de fonctionnement pour l'exercice 2016.**  
**l'unanimité**

La Ville de Lille souhaite, comme chaque année, renouveler son engagement auprès de la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités pour l'exercice 2016. Aussi, afin de ne pas pénaliser les partenaires associatifs qui œuvrent dès maintenant sur le terrain et doivent procéder à de lourdes avances de trésorerie, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'un acompte de 45.000 € sur la subvention de fonctionnement pour l'exercice 2016.

**16/44**      **Local situé à l'entrée du Jardin Vauban - Mise à disposition à l'association**  
**Adopté à**    **Le Grand Huit.**  
**l'unanimité**

L'association Le Grand Huit est une association très active pour la promotion de l'usage du vélo dans la métropole lilloise et des activités de loisirs et de découverte du patrimoine en ville. Elle sollicite la Ville de Lille pour occuper un petit local de 12 m<sup>2</sup>, situé à l'entrée du Jardin Vauban, à l'angle du pont de la Citadelle et du quai Léon Jouhaux. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la mise à disposition du local à l'association Le Grand Huit et de fixer le montant de la redevance annuelle.

**16/45**      **Marchés d'entretien des espaces verts - Autorisation de signature des marchés**  
**Adopté à**    **passés en groupement de commandes pour la Ville de Lille, ses Communes**  
**l'unanimité** **associées de Lomme et d'Hellemmes ainsi que les CCAS de Lille, Lomme et**  
**Hellemmes (annule et remplace la délibération n° 15/620 du 27 novembre 2015).**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature des marchés relatifs à l'entretien des espaces verts conclus dans le cadre d'un groupement de commandes entre la Ville de Lille, ses Communes associées de Lomme et d'Hellemmes ainsi que les CCAS de Lille, Lomme et Hellemmes.

Séance du 22 janvier 2016

Rapporteur : Jacques RICHIR

## GESTION DE LA VOIRIE

**16/46 Dénomination des rues, places, squares et équipements.**

**Adopté à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser certaines dénominations, suite à l'avis favorable de la Commission de Dénomination des Sites, réunie les 14 octobre et 2 décembre 2015.

**16/47 Protocole de mise à disposition d'informations géographiques auprès de la société TomTom.**

**Adopté à l'unanimité**

La mise à jour des données GPS est un élément important pour faciliter l'orientation des automobilistes et fluidifier le trafic. Pour ce faire, la société TomTom propose aux collectivités locales un protocole gratuit garantissant l'intégration régulière de leurs changements routiers. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à signer le protocole de mise à disposition.

## POLITIQUE DU STATIONNEMENT

**16/48 Stationnement payant - Fixation des tarifs des droits de stationnement – Modification de la délibération n° 14/751 du 15 décembre 2014.**

**Adopté à l'unanimité**

Le Conseil Municipal a fixé, par délibération n° 14/751 du 15 décembre 2014, les tarifs des droits de stationnement des véhicules sur voirie. Il est demandé au Conseil Municipal de modifier cette délibération du 15 décembre 2014, en complétant les tarifs des droits de stationnement des professionnels par trois forfaits, à la demi-journée, à la journée et à la semaine, et en créant des droits de stationnement spécifiques pour les professionnels de santé.

## RÉDUCTION DES NUISANCES ET DES RISQUES URBAINS

**16/49 Etude pollution des sols - Subvention de l'ADEME.**

**Adopté à l'unanimité**

Des études récentes ont permis de mettre en évidence une pollution au solvant chloré dans les eaux de la nappe phréatique sur un secteur précis de la Ville de Lomme. Les éléments en possession de la Ville laissent craindre une contamination de l'environnement impactant probablement les habitations riveraines. Face aux enjeux environnementaux et sanitaires, la Ville de Lille souhaite rapidement lancer des études complémentaires pour un montant total de 86.400 €TTC. Afin d'obtenir un soutien financier pour la réalisation de ces différentes études, la Ville de Lille a sollicité l'ADEME. Le taux de subvention éligible étant de 70 %, le montant total de la subvention potentielle est estimé à 60.480 €environ. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Ville à solliciter l'ADEME.

Séance du 22 janvier 2016

Rapporteur : Charlotte BRUN

## POLITIQUES ÉDUCATIVES

**16/50**      **Obtention du label "Ville Amie des Enfants" - Adhésion à l'UNICEF France**  
**Adopté à**    **et signature d'une convention d'objectifs.**  
**l'unanimité**

Suite au dépôt de son dossier de candidature, la Ville de Lille vient d'obtenir à nouveau le label "Ville Amie des Enfants" donné par l'UNICEF. Ce label vient reconnaître l'engagement de la Commune en faveur de la lutte contre les inégalités sociales et pour la réussite scolaire et sociale des enfants. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion à l'association UNICEF France et à son Réseau Ville amie des enfants et la signature de la convention d'objectifs avec l'UNICEF France

**16/51**      **Contrat Enfance Jeunesse Lille, Hellemmes et Lomme - Convention - Avenant**  
**Adopté à**    **2015.**  
**l'unanimité**

Il est proposé d'intégrer dans le dispositif du Contrat Enfance Jeunesse, par voie d'avenant, les nouvelles actions mises en oeuvre en 2015. Ces actions feront l'objet d'un cofinancement de la CNAF.

**16/52**      **Mise en oeuvre des rythmes scolaires - Convention entre la Ville et Canopé**  
**Adopté à**    **Lille - Avenant à la convention du 5 novembre 2014.**  
**l'unanimité**

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Lille a souhaité s'appuyer sur des partenaires reconnus qui puissent apporter leur expertise pédagogique. C'est pourquoi la Ville a conclu en novembre 2014 une convention de partenariat avec Canopé, le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques. L'avenant proposé vise à étendre et renforcer ce partenariat. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de l'avenant à la convention.

Séance du 22 janvier 2016

Rapporteur : Dalila DENDOUGA

## CENTRES SOCIAUX ET MAISONS DE QUARTIER

**16/53 Centres sociaux - Subvention d'animation globale 2016.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Suite au vote du budget 2016, il convient de fixer le montant annuel de la subvention d'animation globale allouée aux centres sociaux lillois au titre de l'année 2016. Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions.

## LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

**16/54 Programmation Droits de l'homme - Lutte contre les discriminations - Accès  
au droit – 1<sup>ère</sup> répartition.**

**Adopté à  
l'unanimité**

La Ville de Lille s'est engagée depuis plusieurs années à lutter contre les discriminations sur son territoire, à favoriser l'accès au droit et à promouvoir les droits de l'homme. Elle a en particulier adopté un plan de lutte contre les discriminations au Conseil Municipal du 1er février 2010. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions à six associations, pour un montant total de 23.900€

Séance du 22 janvier 2016

Rapporteur : Franck HANOH

## CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

**16/55 Plan d'Actions de Prévention - Programmation 2016 - Volet CDV/FIPD –  
Adopté à Adoption.  
l'unanimité**

Il est proposé de retenir 26 actions dans le cadre de la programmation du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Ces actions s'inscrivent dans les axes prioritaires du Contrat Local de Sécurité de la Ville. Elles correspondent également aux orientations prioritaires de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013/2017 et sa déclinaison départementale. Les différents projets d'actions arrêtent le coût des actions et l'engagement financier de la Ville, pour un montant global de 329.315 € en vue de la négociation à intervenir avec les services de l'Etat. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le plan d'actions lillois de prévention de la délinquance.

**16/56 Plan d'Actions de Prévention - Programmation 2016 - Volet droit commun -  
Adopté à Adoption.  
l'unanimité**

Dans le cadre des dispositions réglementaires relatives au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et en articulation avec le Contrat Local de Sécurité, la Ville de Lille propose de soutenir diverses actions, entrant dans le cadre d'un programme local d'actions engagé pour l'année 2016. Les différents projets d'actions sont présentés sous la forme de tableaux récapitulatifs par thématique, arrêtant le coût des actions et l'engagement financier de la Ville pour un montant global de 117.592 €. Ce montant est réparti entre 5 structures pour un nombre total de 7 actions aidées.

## POLICE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

**16/57 Fourrière Municipale - Enlèvement de véhicules automobiles - Remboursement  
Adopté à des frais.  
l'unanimité**

A la suite d'opérations d'enlèvement de véhicules et de leur mise en fourrière, différents contrevenants ont présenté une requête aux fins d'obtenir le remboursement des frais d'enlèvement et de gardiennage ou l'annulation du titre de recette correspondant aux frais. Deux de ces demandes répondent aux critères retenus pour être soumises au Conseil Municipal (par exemple circonstances particulières liées à la personne responsable du véhicule ou liées à l'état du véhicule, cas de force majeure avec justificatif). Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement des frais.

Séance du 22 janvier 2016

Rapporteur : Akim OURAL

## JEUNESSE

**16/58** **Projets Jeunesse 2016 - Avance sur subventions consenties aux centres sociaux et aux associations de jeunesse au titre de l'appel à projets "Jeunesse 2016".**  
**Adopté à l'unanimité**

Afin de permettre aux associations gestionnaires d'équipements de proximité (centres sociaux) et aux associations de jeunesse de faire face aux dépenses de fonctionnement qui leur incombent et d'éviter des difficultés de trésorerie sur l'année 2016, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement, au titre de l'exercice 2016, des subventions aux centres sociaux et aux associations d'animation locale, pour un montant total de 183.000 €

**16/59** **Projets Jeunesse - Association CRIJ Antenne de Lille - Avance sur subvention 2016.**  
**Adopté à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 33.000€ au titre de l'année 2016, à l'association CRIJ Nord/Pas-de-Calais selon l'échéancier suivant : un acompte de 70 % à l'issue de la séance du Conseil Municipal et le solde de 30 % au 2ème semestre 2016.

## ECONOMIE NUMÉRIQUE

**16/60** **Centres sociaux - Subvention 2016 au titre de leur participation aux actions de médiation numérique portées par le réseau des Cyber Espaces lillois.**  
**Adopté à l'unanimité**

Il convient de fixer le montant annuel des subventions allouées aux centres sociaux lillois au titre de l'année 2016 pour leur participation au réseau des Espaces Publics Numériques lillois. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions.

## CINÉMA, AUDIOVISUEL ET ARTS NUMÉRIQUES

**16/61** **Subventions aux opérateurs Cinéma, Audiovisuel et Arts Numériques.**  
**Adopté à l'unanimité**

La Ville de Lille souhaite accorder son soutien aux activités et projets développés par un certain nombre d'acteurs culturels qui, par leurs actions, renforcent la présence de la culture au cœur des quartiers lillois et en favorisent l'accès au plus grand nombre. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de subventions à plusieurs associations, pour un montant total de 94.000 €

## CONSEIL LILLOIS DE LA JEUNESSE

**16/62**      **Conseil Lillois de la Jeunesse - Désignation de nouveaux conseillers.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Par délibération n° 14/675 du 24 novembre 2014, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la liste nominative du Conseil Lillois de la Jeunesse. Il est demandé au Conseil Municipal de désigner de nouveaux membres, suite à de nouvelles intégrations et à la démission de jeunes conseillers.

Séance du 22 janvier 2016

Rapporteur : Marion GAUTIER

## CULTURE

**16/63 Sollicitations de prêts d'œuvres auprès des services culturels.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de contrats de prêts d'œuvres à venir et de prendre acte d'un prêt consenti par anticipation.

**16/64 Subventions aux opérateurs culturels.**

**Adopté à la**

**majorité**

La Ville de Lille souhaite accorder son soutien aux activités et projets développés par un certain nombre d'acteurs culturels qui, par leurs actions, renforcent la présence de la culture au cœur des quartiers lillois et en favorisent l'accès au plus grand nombre. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 8.992.799 €

**16/65 Mise à disposition de l'ancien Chalet aux Chèvres auprès de l'association**

**Adopté à**

**l'unanimité**

**MAREMA 59.62 - Résiliation et relance d'une convention - Fixation du tarif de la redevance d'occupation.**

La Ville de Lille aide et conforte les structures qui s'inscrivent dans le développement de sa politique artistique et culturelle. Au regard de l'intérêt et de la qualité de leur projet et afin de permettre le déploiement de leurs activités dans le cadre de l'animation locale, elle apporte son partenariat à différents organismes par la mise à disposition de locaux, qu'elle formalise par convention. C'est à ce titre que la Ville met à disposition de l'association Ma Région Marionnettes 59.62 (MAREMA 59.62) les locaux de l'ancien Chalet aux Chèvres du Jardin Vauban, dont la Ville est propriétaire. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la résiliation de la convention de mise à disposition établie précédemment entre la Ville et l'association MAREMA 59.62 (anciennement dénommée Association pour la Promotion et l'Animation du Jardin Vauban) et d'accorder la gratuité pour la mise à disposition de l'ancien Chalet aux Chèvres dans le cadre du renouvellement de la convention.

**16/66 Grand Sud - Convention de partenariat avec le Centre social Lazare Garreau.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

Le Grand Sud souhaite prolonger le partenariat autour du développement culturel sur le quartier de Lille-Sud mis en place avec le Centre social Lazare Garreau depuis 2013. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de la convention.

**16/67 Maison Folie Moulins - Convention de partenariat avec la Ville de Marcq-en-Baroeul.**  
**Adopté à la majorité**

La maison Folie Moulins souhaite conventionner autour de projets culturels avec la Ville de Marcq-en-Baroeul. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature des conventions afférentes.

**16/68 Le Flow (Centre Eurorégional des Cultures Urbaines) - Sollicitation d'une subvention dans le cadre de la grande fête nationale du hip-hop.**  
**Adopté à la majorité**

Dans le cadre de la grande fête nationale du hip-hop du 18 au 29 mai 2016, le Flow sollicite une subvention auprès du Ministère de la Culture et de la Communication, de la Direction Générale de la Création Artistique et de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

**16/69 Le Flow (Centre Eurorégional des Cultures Urbaines) - Partenariat avec la SARL Lézard Mature pour l'année 2016.**  
**Adopté à l'unanimité**

Le Flow développe un partenariat avec l'association Lézard Mature pour l'année 2016. Ce partenariat a pour objectif d'accueillir au sein du Flow l'enregistrement d'une émission de web radio baptisée « Fellow Flow » et produite par la SARL Lézard Mature. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de la convention afférente.

**16/70 Palais des Beaux-Arts - Commissariat de l'exposition Monet à Hong Kong.**  
**Adopté à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le directeur du Palais des Beaux-Arts à assumer le commissariat de l'exposition Monet à Hong Kong en contrepartie d'un défraiement de 60.000 € au profit de la Ville de Lille.

**16/71 Palais des Beaux-Arts - Restauration d'œuvres d'art 2016 - Demande de subvention auprès de l'Etat (DRAC).**  
**Adopté à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Palais des Beaux-Arts à solliciter des subventions auprès de l'Etat (DRAC) pour les restaurations d'œuvres d'art dès lors que ces dernières ne dépassent pas 60.000 €

**16/72 Palais des Beaux-Arts - Troisième Open Muséum.**  
**Adopté à la majorité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la réalisation du troisième Open Muséum du Palais des Beaux-Arts pour un budget de 212.000 € justifié par la technicité requise pour mettre en valeur les œuvres de Zep et la durée de cet open muséum, portée à la moitié de l'année 2016.

**16/73 Musées - Modification des tarifs de la C'art.**  
**Adopté à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs de la C'art au-delà de la période de Renaissance de Lille 3000 et de créer des tarifs promotionnels.

**16/74 Musée d'Histoire Naturelle - Rénovation de la grande Verrière - Mécénat de  
Adopté à l'association Les Amis des Musées de Lille et de l'association La fédération  
l'unanimité régionale Nord Pas de Calais des Amis de Musées.**

Les associations "Les Amis des Musées de Lille" et "La Fédération Régionale Nord Pas de Calais des Amis de Musées" souhaitent accompagner le projet de rénovation de la grande Verrière du Musée d'Histoire Naturelle à hauteur d'un mécénat d'un montant de 2.000 € pour les Amis des Musées de Lille et de 1.500 € pour la Fédération régionale Nord Pas de Calais des Amis de Musées. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature des conventions de mécénat.

Séance du 22 janvier 2016

Rapporteur : Marie-Pierre BRESSON

## COOPÉRATION INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE

**16/75      Coopération Lille Wroclaw - Subvention à l'association la Malterie.**

**Adopté à la  
majorité**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer une subvention de 2.500 € à l'association la Malterie pour un projet de résidence d'artistes à Wroclaw, ville jumelée à Lille.

**16/76      Association les Jeunes Européens - Séminaire international sur la coopération  
transfrontalière.**

**Adopté à  
l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir octroyer une subvention de 1.000 € à l'association "Les jeunes européens Lille Métropole" pour un projet de séminaire international sur la thématique de la coopération transfrontalière qui se déroulera en mars 2016.

**16/77      Coopération Lille Naplouse - Subvention à l'association XY.**

**Adopté à la  
majorité**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir octroyer une subvention de 3.500 € à la Compagnie XY pour un projet de développement des arts du cirque et de valorisation du patrimoine par les arts vivants à Naplouse et dans les territoires palestiniens.

Séance du 22 janvier 2016

Rapporteur : Jean-Louis FREMAUX

## RELATIONS SOCIALES

**16/78**      **Personnel municipal - Comité des Oeuvres Sociales - Convention cadre**  
**Adopté à**    **pluriannuelle 2016/2020.**  
**l'unanimité**

Il est proposé de conclure une convention définissant, pour les années 2016/2020, le cadre des relations entre la Ville, les CCAS de Lille et d'Hellemmes, et le Comité des Oeuvres Sociales (COS) du personnel de la Ville de Lille, des CCAS de Lille et d'Hellemmes, et du Crédit Municipal. La convention définit les conditions générales dans lesquelles la Ville apporte son soutien aux activités de l'association.

## RESSOURCES HUMAINES

**16/79**      **Partenariat de formation professionnelle territorialisée 2016/2018 avec le**  
**Adopté à**    **CNFPT.**  
**l'unanimité**

Il est proposé de renouveler le partenariat de formation territorialisée 2016/2018, avec le CNFPT, dont l'objectif est de fixer les modalités de coopération en matière de formation professionnelle des agents de la collectivité. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de la convention.

**16/80**      **Régime indemnitaire - Prime d'accord salarial pour l'année 2016 et ajustements.**  
**Adopté à**  
**l'unanimité**

En 2006, dans le cadre d'un protocole d'accord triennal, la Ville de Lille a décidé le versement d'une prime d'accord salarial. Chaque année depuis cette date, dans un contexte financier contraint, la Ville a reconduit l'attribution de cette prime dont le montant a été revalorisé. Les réflexions avec les organisations syndicales sur les perspectives d'un nouveau protocole ont conduit à s'interroger sur cette prime. Il est convenu de maintenir cet effort qui contribue à reconnaître la contribution du personnel à l'action municipale. Aussi, au titre de l'année 2016, il est proposé de reconduire cette mesure et de mettre en oeuvre ce versement après la conclusion du nouvel accord. Par ailleurs, des ajustements indemnitaires en lien avec l'exercice de certaines fonctions sont envisagés. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de la prime d'accord salarial.

**16/81 Convention de collaboration entre la Ville et le Conservatoire National des Arts et Métiers.**  
**Adopté à l'unanimité**

Dans le cadre de la politique Ressources Humaines d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques professionnels, il est proposé d'engager avec le Conservatoire National des Arts et Métiers un partenariat de recherche-action. Ce projet a pour objectif, pendant 24 mois, l'exploration et l'amélioration des conditions du maintien en emploi des agents confrontés à un accident, à une maladie chronique, à un handicap, que celui-ci soit déclaré ou non. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de la convention avec le CNAM.

**16/82 Diverses mesures individuelles concernant des personnels municipaux.**  
**Adopté à l'unanimité**

Lors de la mise en œuvre de la paye des agents, certaines évolutions de situation ne sont pas prises en compte immédiatement et peuvent conduire à des régularisations les mois suivants. Compte tenu de certaines difficultés personnelles, certains agents peuvent être amenés à présenter à l'Administration une demande de remise gracieuse partielle ou totale. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser les remises gracieuses.

**16/83 Modification des délibérations n° 00/296 du 15 mai 2000 et n° 13/911 du 20 décembre 2013 relatives à l'ouverture de postes permanents au recrutement éventuel d'agents contractuels compte tenu de la spécificité et de la technicité des profils de responsable du parc zoologique et du directeur de la police municipale et de la réglementation.**  
**Adopté à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser, d'une part, la modification de la délibération n° 00/296 du 15 mai 2000 relative à l'ouverture sur le poste de responsable du parc zoologique au recrutement éventuel d'un agent contractuel compte tenu de l'évolution des missions de ce poste et l'élargissement au cadre d'emplois d'ingénieur-e territorial-e et à celui de vétérinaire, biologiste, pharmacien et, d'autre part, la modification de la délibération n° 13/911 du 20 décembre 2013 relative à l'ouverture sur le poste de directeur de la police municipale et de la réglementation au recrutement éventuel d'un agent contractuel compte tenu de la spécificité et de la technicité du profil.

### **MARCHÉS PUBLICS**

**16/84 Autorisation de signer les marchés après passage en Commission d'Appel d'Offres.**  
**Adopté à l'unanimité**

Les marchés publics (appels d'offres, procédures adaptées et marchés négociés) ont fait l'objet d'une décision, d'un avis ou d'une information en Commission d'Appel d'Offres. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de ces différents marchés.

Séance du 22 janvier 2016

Rapporteur : Xavier BONNET

## COMMERCE

**16/85** **Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Aide directe à la rénovation de vitrines et amélioration des équipements de sécurité des entreprises commerciales, artisanales et de services - Subvention.**  
**Adopté à l'unanimité**

Dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services (PLA), la Ville de Lille, avec le concours du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), apporte une subvention pour la rénovation des vitrines aux commerçants des périmètres définis souhaitant faire appel à une entreprise afin d'améliorer leur vitrine, leurs équipements de sécurité extérieurs ou les aménagements destinés à faciliter l'accessibilité de leur entreprise aux personnes handicapées ou aux personnes à mobilité réduite. Monsieur Pierre BOUCQUILON, gérant de l'établissement « La P'tite Place », a déposé un dossier éligible et conforme à l'aide octroyée. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution d'une aide pour un montant de 6.050 €

**16/86** **Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Reconstitution du financement de la mission de coordination et des postes d'agents de développement de la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services (FLCAS).**  
**Adopté à l'unanimité**

Créée en 1970 pour fédérer le commerce du centre-ville et des différents quartiers de la Ville, la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services (FLCAS) est aujourd'hui considérée par les institutions comme un interlocuteur essentiel pour le commerce lillois. Au-delà de son rôle de défense et de représentation, la FLCAS a pour objectif d'accompagner les unions commerciales lilloises dans l'ensemble de leurs démarches administratives et dans le montage de leurs projets d'animation. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention globale de 55.000 € à la FLCAS, dans le cadre du soutien aux postes d'agents de développement et de coordinateur.

**16/87** **Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Financement des postes du Groupement des Acteurs Economiques de Lille Centre (GAEL).**  
**Adopté à l'unanimité**

Le Groupement des Acteurs Economiques de Lille Centre (GAEL) promeut et anime le centre ville autour de son activité commerciale, touristique et culturelle et assure avec les décideurs et acteurs locaux sa bonne gestion. Outre le soutien aux animations commerciales portées par le GAEL, la Ville de Lille soutient financièrement l'association au niveau des postes de coordination, de stewards urbains et de chargé de communication. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention globale de 55.000 € dans le cadre du soutien aux postes.

**16/88 Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Animations commerciales - Subventions à diverses associations commerciales.**  
**Adopté à l'unanimité**

En 2016, plusieurs unions et associations commerciales souhaitent mettre en place diverses animations commerciales. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions proposées, pour un montant total de 16.423,70 € dont une avance de 9.854,22 € le solde, déterminé suivant le montant du budget réalisé, versé après réception des pièces justifiant des dépenses réellement engagées.

**16/89 Subvention à l'Académie Gastronomique Régionale Gilles Vartanian.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Soucieux de promouvoir la gastronomie régionale, l'ancien chef Gilles Vartanian a créé l'Académie Gastronomique Régionale, chargée d'organiser un événement bisannuel (le trophée Gilles Vartanian), sur le territoire du Grand Lille, autour de la qualité et mettant à l'honneur la gastronomie et le talent des chefs qui souhaiteraient participer à l'opération. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 3.500 € à l'Académie Gastronomique Régionale Gilles Vartanian pour l'organisation de l'édition 2016.

**HALLES ET MARCHÉS DE PLEIN AIR**

**16/90 Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Opérations d'animation et de promotion des marchés de plein air - Subventions à l'association Caulier Fives Animation.**  
**Adopté à l'unanimité**

En 2016, l'association Caulier Fives Animation souhaite mettre en place diverses opérations d'animation et de promotion des marchés de plein air. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions d'un montant global de 4.150,80 € dont une avance de 2.490,48 €

Séance du 22 janvier 2016

Rapporteur : Antony GAUTIER

## SPORT

**16/91 Aides aux associations sportives - Subventions de fonctionnement - Année 2016.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions aux associations sportives, pour un montant total de 965.500 €

**16/92 Action d'Insertion Qualification en faveur des clubs de football - Avenant n° 1**

**Adopté à à la convention entre la Ville de Lille et le GEIQPSAL - Profession Sport 59.**

**l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de l'avenant à la convention passée avec le GEIQPSAL 59 afin d'intégrer un 8ème club et 3 nouveaux jeunes dans le dispositif.

**16/93 Opération Lille Neige - Village d'hiver - Fixation des tarifs des droits d'accès**

**Adopté à aux patinoires - Approbation du règlement intérieur.**

**l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la tarification applicable pour l'opération Lille Neige 2016 et le règlement intérieur qui fixe les conditions de participation du public aux activités mises en place.

**16/94 Piscines - Fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille - Année**

**Adopté à scolaire 2014/2015 - Admission en recettes.**

**l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'admettre en recettes le fond de concours versé par la Métropole Européenne de Lille au titre de l'aide au fonctionnement des piscines pour l'année scolaire 2014/2015.

Séance du 22 janvier 2016

Rapporteur : Dominique PICAULT

## BUDGET

- 16/95** **Budget Principal - Adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2016.**  
**Adopté à la majorité** Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le vote du Budget Primitif 2016 élaboré dans le cadre des orientations définies lors du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté au cours de la séance du 27 novembre 2015.
- 16/96** **Budget Primitif 2016 - Programmes d'équipement de la section d'Investissement - Autorisations de programme et crédits de paiement.**  
**Adopté à la majorité** Ce rapport a pour objet d'ajuster, au regard des prévisions opérationnelles, l'ensemble des autorisations de programme et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondants, en dépenses et en recettes d'investissement.
- 16/97** **Exercice 2016 - Fiscalité Directe Locale - Information sur les bases prévisionnelles 2016 et vote des taux 2016.**  
**Adopté à la majorité** Il est proposé, pour l'exercice 2016, de reconduire les taux de 2015, soit 33,55 % pour la taxe d'habitation, 29,06 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 16,65 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- 16/98** **Projet U-CITY (Lille Europe Digital) - Convention de partenariat entre la Métropole Européenne de Lille et la Ville de Lille - Admission des recettes.**  
**Adopté à l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la demande de subvention ainsi que la signature de la convention liant la Métropole Européenne de Lille et la Ville de Lille et ayant pour objet le financement des actions entreprises par la Ville de Lille dans le cadre du programme U-CITY.
- 16/99** **Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) - Rapport en date du 14 décembre 2015 portant évaluation des charges transférées à la Métropole Européenne de Lille à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 - Approbation.**  
**Adopté à l'unanimité** La commission locale d'évaluation des transferts de charges, créée entre la Métropole Européenne de Lille et les communes membres de la Métropole, a adopté le 14 décembre 2015 un rapport d'évaluation des charges relatives aux compétences transférées à la MEL. Afin d'être adopté, ce rapport doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres, statuant à la majorité qualifiée des deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce rapport.

Séance du 22 janvier 2016

Rapporteur : Julien DUBOIS

## PATRIMOINE

**16/100 Eglise Saint-Etienne - Travaux de mise en sécurité des contreforts sud –  
Adopté à Sollicitation de subvention auprès de l'Etat (DRAC).  
l'unanimité**

Des travaux d'entretien de toitures et de reprises ponctuelles ont été engagés ces dernières années pour maintenir l'édifice de l'église Saint-Etienne en sécurité. Pour l'année 2016, la mise en sécurité et la restauration de quatre contreforts sont programmés. Au titre du classement Monument Historique de l'édifice, la Ville de Lille souhaite solliciter la DRAC pour un accompagnement financier des travaux. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter une subvention auprès de l'Etat (DRAC).

**16/101 Palais des Beaux-Arts - Restauration des couvertures, partie place de la  
Adopté à République - Demandes de subventions, de fonds de concours et de mécénat.  
l'unanimité**

Par délibération n° 08/984 du 24 novembre 2008, le Conseil Municipal a approuvé l'opération de restauration des couvertures du Palais des Beaux-Arts sur la partie côté place de la République. Les toitures datent de l'origine de la construction de l'édifice et présentent des signes de vétusté, de nature à mettre en péril la conservation des œuvres. Afin de rétablir des conditions correctes de préservation de ce patrimoine, une réfection des toitures s'impose. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter les subventions auprès d'opérateurs publics et le mécénat d'entreprises privées et de partenaires institutionnels, et à signer la convention financière au titre du fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille.

Séance du 22 janvier 2016

Rapporteur : Alexandra LECHNER

## ECOLES

**16/102** **Ecole maternelle Bara - Désaffectation du logement de fonction "enseignant".**

**Adopté à**

**l'unanimité** Dans le but d'agrandir les locaux de l'école maternelle Bara, la Ville de Lille souhaite récupérer le logement de fonction "enseignant" de l'école maternelle Bara, qui est libre d'occupation. Pour ce faire, la procédure de désaffectation a été engagée et soumise au Conseil Municipal.

**16/103** **Versement de subventions à l'OCCE du Nord.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Le Conseil Municipal est appelé à valider le versement de subventions aux écoles, ayant des actions de proximité, à l'initiative des Conseils de quartier. Ces dossiers sont supportés par des budgets décentralisés. Le quartier concerné est Vauban-Esquermes pour 4 demandes de subventions.

Séance du 22 janvier 2016

Rapporteur : Anne MIKOLAJCZAK

## DROITS DES FEMMES

**16/104 Programmation Droits des femmes - Subventions 2016 – 1<sup>ère</sup> répartition.**

**Adopté à**

**l'unanimité** La Ville de Lille s'est engagée à soutenir les associations à vocation féminine sur son territoire afin de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, la défense du droit des femmes et la lutte contre les violences qui leur sont faites. Dans ce cadre, il est proposé de soutenir les actions de diverses structures qui agissent sur ces thématiques et aussi en faveur de la promotion de la santé des femmes, de l'emploi et l'entrepreneuriat féminins. La première répartition d'aide financière concerne 8 structures et s'élève à 39.100 €. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions.

Séance du 22 janvier 2016

Rapporteur : Véronique BACLE

## PETITE ENFANCE

**16/105**      **Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants Quartier Moulins - Porte de Valenciennes - Modification du règlement de fonctionnement.**  
**Adopté à l'unanimité**

Il est proposé de modifier le règlement de fonctionnement régissant les deux structures Porte de Valenciennes afin de répondre au mieux aux modalités de conventionnement avec la Caisse Nationale des Allocations Familiales, dans le cadre de la mise en oeuvre de la Prestation de Service Unique.

Séance du 22 janvier 2016

Rapporteur : Stéphane BALY

## GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS

**16/106**      **Missions de contrôle technique des bâtiments pour la Ville de Lille et ses**  
**Adopté à**    **Communes associées d'Hellemmes et de Lomme - Autorisation de signature**  
**l'unanimité** **du marché.**

La Ville assure la maintenance et la construction de nombreux bâtiments. Dans l'acte de construire, elle doit faire intervenir un contrôleur technique en charge des missions réglementaires afin qu'il formule son avis conformément aux dispositions de l'article L.111-23 du Code de la Construction et de l'Habitation. Aussi, afin de désigner des opérateurs économiques susceptibles de réaliser ces prestations, la Ville a lancé une consultation. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature des marchés suite à la décision favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 décembre 2015.

**16/107**      **Réalisation de diagnostics, investigations et études techniques sur le patrimoine**  
**Adopté à**    **bâti de la Ville de Lille et de ses Communes associées d'Hellemmes et de**  
**l'unanimité** **Lomme - Autorisation de signature du marché.**

Dans le cadre de la maintenance de son patrimoine et des interventions de réhabilitation, la Ville de Lille est amenée à réaliser des diagnostics structurels sur ses bâtiments. Ces prestations ont pour objet d'acquérir une bonne connaissance de la structure, de la nature des existants, de calculer les surcharges admissibles, de déterminer la capacité de résistance au feu, d'optimiser les travaux de confortement et d'accompagner le maître d'oeuvre dans l'établissement des dossiers de consultations d'entreprises préalablement aux travaux. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature du marché, suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 décembre 2015.

Séance du 22 janvier 2016

Rapporteur : Martin DAVID-BROCHEN

## EMPLOI

**16/108**      **Association Agir Ensemble contre le chômage (AC ! Métropole Lilloise) -**  
**Adopté à**    **Participation de la Ville de Lille aux frais de fonctionnement - Subvention.**  
**l'unanimité**

Depuis 1999, la Ville soutient l'association Agir Ensemble contre le chômage (AC ! Métropole Lilloise). Cette année, cette dernière sollicite une aide financière municipale de 16.650 € dans le cadre de la mise en oeuvre de ses permanences d'accueil auprès des chômeurs et des précaires à Lille et Lomme. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.

Séance du 22 janvier 2016

Rapporteur : Jérémie CREPEL

## SANTÉ

**16/109**      **Versement d'une subvention à l'Association Régionale de Défense des Victimes**  
**Adopté à**      **de l'Amiante (ARDEVA).**  
**l'unanimité**

L'Association Régionale de Défense des Victimes de l'Amiante (ARDEVA) aide les victimes de cancers d'origine professionnelle dus à l'amiante et alerte sur les risques liés à la présence d'amiante. L'ARDEVA sollicite la Ville de Lille pour le versement d'une subvention nécessaire au fonctionnement de son action. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 3.000 €

Séance du 22 janvier 2016

Rapporteur : Yéléna TOMAVO

## MUSIQUE

**16/110 Subventions aux opérateurs culturels musique.**

**Adopté à**

**l'unanimité** La Ville de Lille souhaite accorder son soutien aux activités et projets développés par un certain nombre d'acteurs culturels qui, par leurs actions, renforcent la présence de la culture au cœur des quartiers lillois et en favorisent l'accès au plus grand nombre. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 172.000 €

**16/111 Convention annuelle de gestion 2016 avec l'École Supérieure Musique et Danse**

**Adopté à Nord de France (anciennement APPSEA).**

**l'unanimité**

La convention de gestion entre la Ville de Lille et l'Ecole Supérieure Musique et Danse Nord de France a pour objectif de définir le cadre contractuel régissant des relations entre la Ville et l'association et de préciser les flux financiers et engagements réciproques. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de la convention.

Séance du 22 janvier 2016

Rapporteur : Françoise ROUGERIE-GIRARDIN

## EDUCATION ARTISTIQUE

**16/112**      **Conservatoire à Rayonnement Régional - Convention de partenariat avec**  
**Adopté à**    **l'association Best Musicians of the World.**  
**l'unanimité**

L'association Best Musicians of the World invite le Conservatoire de Lille à former un orchestre de 70 élèves et étudiants. Ils participeront au festival Touquet International Music Masters lors d'une résidence du 4 au 10 avril 2016 au Touquet. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat avec l'association BMW et d'autoriser la prise en charge financière de la Ville estimée à 4.200€

**16/113**      **Conservatoire à Rayonnement Régional - Demande de subvention auprès de**  
**Adopté à**    **la Région Nord-Pas-de-Calais-Picardie pour l'année 2016.**  
**l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou l'élue déléguée à solliciter une subvention auprès de la Région Nord-Pas-de-Calais-Picardie pour l'année 2016.

Séance du 22 janvier 2016

Rapporteur : Stanislas DENDIEVEL

## URBANISME

**16/114 Quartier du Faubourg de Béthune - Site dit "IUFM" - Projet de renouvellement urbain du site et d'ajustement du PLU - Lancement d'une concertation préalable.**  
**Adopté à l'unanimité**

Le site délimité par la rue de Londres, le chemin du Bazinghien et la bretelle de sortie de l'échangeur de l' A25 fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain par le Conseil Départemental du Nord, son propriétaire, en lien avec la Métropole Européenne de Lille et la Ville de Lille. La nécessaire reconversion de ce site fait suite au départ, en 2009, de l'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) et à la démolition des anciens bâtiments devenus obsolètes par le Conseil Départemental. L'objectif est une redynamisation de ce site aujourd'hui enclavé et impacté par la proximité des infrastructures lourdes de l' A25, par une opération mixte d'activités et de logements, dont l'opérateur devra être identifié. Un ajustement du Plan Local d'Urbanisme sera nécessaire pour permettre ce projet en renouvellement urbain. Ayant pour effet de modifier le cadre de vie des habitants, la Ville de Lille et la Métropole Européenne de Lille souhaitent, en partenariat avec le Conseil Départemental, lancer une concertation préalable en application de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le lancement de la concertation préalable et d'en définir les modalités.

**16/115 ZAC Saint-Sauveur - Transfert de maîtrise d'ouvrage - Programme d'études 2016/2018.**  
**Adopté à l'unanimité**

La création de la ZAC Saint-Sauveur, par délibération métropolitaine 15 C 0753 du 16 octobre 2015, entérine l'engagement d'une nouvelle phase d'études d'aménagement. La présente délibération acte du transfert de maîtrise d'ouvrage à la MEL pour les missions de maîtrise d'oeuvre urbaine confiées conjointement en 2013 dans le cadre d'un groupement de commande aux concepteurs dont le mandataire est l'agence Gehl Architects. Elle donne un avis favorable aux études programmées pour la période 2016/2018 : la réalisation de la maîtrise d'oeuvre des espaces publics ; l'établissement des dossiers réglementaires (le dossier de réalisation de ZAC, dossier loi sur l'eau, etc... ) ; la définition des prescriptions architecturales des futurs lots par la réalisation des fiches de lot. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le transfert de la maîtrise d'ouvrage à la MEL

**16/116**      **Création d'un équipement regroupant l'auberge de jeunesse, un centre multi**  
**Adopté à la**    **accueil de la petite enfance et le Centre des Innovations Socio Economiques**  
**majorité**      **dans le quartier de la Porte de Valenciennes - Autorisation de signature des**  
                         **avenants aux marchés de travaux.**

Par délibération n° 09/540 du 29 juin 2009, le Conseil Municipal a approuvé l'opération de construction d'une nouvelle auberge de jeunesse, d'un centre multi accueil de la petite enfance et du Centre des Innovations Socio Economiques dans le quartier de la Porte de Valenciennes. L'ouvrage est en voie d'achèvement et il convient de procéder à quelques ajustements sur les marchés de travaux. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature des avenants à intervenir, après avis de la Commission d'Appel d'Offres.

**16/117**      **Quartier Faubourg de Béthune - Concorde - Nouveau programme national**  
**Adopté à**      **de renouvellement urbain (NPNRU) - Convention de groupement de commandes**  
**l'unanimité**   **entre la MEL, LMH et la Ville pour un accord-cadre de maîtrise d'oeuvre urbaine.**

Le secteur Concorde dans le quartier du Faubourg de Béthune à Lille a été identifié parmi les quartiers prioritaires de la politique de la ville comme présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et confirmé par arrêté ministériel du 29 avril 2015 en tant que quartier d'intérêt national du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Dans le cadre du protocole de préfiguration du NPNRU, la Métropole Européenne de Lille et la Ville de Lille ont identifié la nécessité de mener des études complémentaires de définition du projet de renouvellement du secteur, en vue de la signature d'une « convention financière de renouvellement urbain » qui permettra la mise en oeuvre du projet urbain. Ces études sont éligibles à un financement par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). Ces études et celles qui suivront en phase opérationnelle seront menées dans le cadre d'une mission de maîtrise d'oeuvre urbaine sous forme d'un accord-cadre lancé en groupement de commandes entre la MEL, LMH et la Ville de Lille pour une durée de dix ans. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de groupement de commandes entre la MEL, LMH et la Ville pour la réalisation de ce projet et d'élire les représentants, titulaire et suppléant, de la Ville à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes et au jury.

**16/118**      **Quartier Faubourg de Béthune - Concorde - Nouveau programme national de**  
**Adopté à**      **renouvellement urbain (NPNRU) - Convention de groupement de commandes entre**  
**l'unanimité**   **la MEL et la Ville pour un accord-cadre de prestations intellectuelles.**

Pour faire suite à la délibération n° 16/117 délibérée à ce même conseil, prévoyant de lancer un accord-cadre de maîtrise d'oeuvre urbaine en groupement de commandes avec la Métropole Européenne de Lille (MEL) et Lille Métropole Habitat (LMH) sur le site Concorde, la Ville de Lille et la MEL souhaitent s'adjoindre les compétences de la SPL Euralille pour les accompagner dans la réflexion sur le projet global. Pour ce faire, la MEL et la Ville de Lille souhaitent passer en groupement de commandes un accord-cadre de prestations intellectuelles avec la SPL Euralille. La MEL, désignée comme coordonnateur du groupement, procèdera à la signature, la notification et l'exécution de l'accord-cadre. Cet accord-cadre de prestations intellectuelles permettra l'attribution de diverses missions « in house » à la SPL Euralille : une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour mener à bien l'accord-cadre de maîtrise d'oeuvre urbaine précédemment délibéré, la réalisation d'études programmatiques, éligibles à un financement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) dans le cadre du protocole de préfiguration du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPRU), une mission d'appui à la direction de projet, regroupant le volet animation/concertation, et toutes autres missions qui pourraient être nécessaires à la préparation de la mise en oeuvre opérationnelle du projet. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de groupement de commandes entre la MEL et la Ville pour la réalisation de ce projet.

## **ACTION FONCIÈRE**

**16/119 Quartier des Bois-Blancs - Projet d'habitat participatif - Parcelle sise 41 quai de l'Ouest - Vente au profit de Lille Métropole Habitat.**  
**Adopté à l'unanimité**

La Ville de Lille a lancé un appel à projets d'habitat participatif en 2011 sur le site situé 41 quai de l'Ouest à Lille. Le groupe des «Voisins du quai, mais pas à l'ouest» a candidaté auprès de Lille Métropole Habitat et a été retenu comme lauréat en raison de la qualité du projet proposé favorisant le mieux vivre ensemble, la diversité sociale et culturelle. Dans ce cadre, la Ville envisage de vendre au profit de Lille Métropole Habitat, qui porte de manière opérationnelle et financière le projet pour le compte du groupe des « Voisins du quai, mais pas à l'ouest », la parcelle cadastrée EN 66 pour 942 m<sup>2</sup> au prix de 108.000 € HT. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la vente au profit de Lille Métropole Habitat du terrain sis à Lille 41 quai de l'Ouest, au prix de 108.000 €

**16/120 Quartier du Faubourg de Béthune - Parcelle sise rue Baboeuf - Acquisition auprès de l'OPH - Partenord Habitat.**  
**Adopté à l'unanimité**

L'OPH du Nord - Partenord Habitat, propriétaire du terrain cadastré EL 260 pour 1 556 m<sup>2</sup> sis à Lille, rue Baboeuf, souhaite céder celui-ci gratuitement au profit de la Ville de Lille. Cette parcelle est intégrée dans l'emprise du Parc Barbusse et la Commune a réalisé, en accord avec Partenord Habitat, de nombreux travaux sur celle-ci dans le cadre de l'aménagement du parc. L'acquisition de cette emprise par la Commune est une réelle opportunité puisqu'elle permettra de régulariser la domanialité de ce site ouvert au public, aménagé et entretenu par la Ville et facilitera donc la gestion de cet espace. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser cette acquisition.

**16/121 Quartier de Lille-Sud - Opération "Exide Europe" - Traité de concession d'aménagement à la SORELI - Approbation du compte rendu d'activité au concédant de l'année 2014, renommé "bilan de pré-clôture".**  
**Adopté à l'unanimité**

Par traité de concession en date du 9 septembre 1997, la Ville de Lille a confié à la SORELI l'aménagement d'emprises situées rues de l'Asie et Victor Tilmant à Lille afin de développer les activités économiques dans le quartier de Lille-Sud (opération d'aménagement "Exide Europe"). Il est demandé au Conseil Municipal, conformément au traité de concession, d'approuver le compte rendu d'activité au concédant de l'année 2014, renommé "bilan de pré-clôture" à la suite de la résiliation anticipée du traité de concession au 31 décembre 2015.

**16/122 Quartier du Vieux-Lille - Incorporation de parcelles présumées sans maître au domaine privé communal.**  
**Adopté à l'unanimité**

Le quartier du Vieux-Lille dispose d'un passage situé entre la place du Lion d'Or et la rue Saint-Jacques. Ce passage, en partie couvert, est constitué de trois parcelles. Il n'existe aucun propriétaire titré. En vertu de l'article L. 1123-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, les biens présumés sans maître sont « les immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels depuis plus de trois ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers ». Par conséquent, la Ville de Lille a mis en œuvre la procédure juridique permettant l'incorporation d'un bien présumé sans maître à son patrimoine conformément à l'article L. 1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Il est demandé d'incorporer ces trois parcelles de terrains dans le domaine privé de la Ville de Lille.

**16/123 Quartier de Wazemmes - Bien sis 90 rue Racine - Déclassement du domaine public communal.**  
**Adopté à l'unanimité**

La Ville de Lille est propriétaire du bien sis à Lille 90 rue Racine cadastré SV 600. Ce bien, anciennement à usage de bureau de poste, est aujourd'hui inoccupé et sans utilité pour la Ville. Il apparaît donc opportun de prévoir sa mise en vente. Cependant, celui-ci, du fait de son usage antérieur, appartient au domaine public communal. En conséquence, sa vente doit être précédée de sa désaffectation et de son déclassement du domaine public communal. Sa désaffectation ayant été constatée par procès-verbal d'huissier, il convient donc de décider son déclassement du domaine public communal. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir décider le déclassement du 90 rue Racine.

**16/124 Quartier de Wazemmes - Bien sis 90 rue Racine - Mise en vente.**  
**Adopté à l'unanimité**

La Ville de Lille est propriétaire du bien sis à Lille 90 rue Racine cadastré SV 600. Ce bien, anciennement à usage de bureau de poste, est aujourd'hui inoccupé et sans utilité pour la Ville. Il apparaît donc opportun de prévoir sa mise en vente. Afin de faciliter cette vente, il est proposé de confier la recherche d'un acquéreur à des agences immobilières et/ou études notariales avec qui la Ville passera des contrats de mandat de vente sans exclusivité. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature des mandats.

**16/125 Quartier de Wazemmes - Bien sis 4 avenue Albert - Vente au profit de la Fabrique des Quartiers - Lille Métropole SPLA.**  
**Adopté à la majorité**

La Ville de Lille est propriétaire du bien sis à Lille 4 avenue Albert cadastré PW 250. La Fabrique des Quartiers - Lille Métropole SPLA a fait connaître à la Commune son souhait de se porter acquéreur du bien en vue de procéder à sa réhabilitation. La Ville n'ayant pas l'utilité de conserver celui-ci dans son patrimoine, il convient d'accepter cette cession. Cette vente se réalisera au prix de 112.547,27 € Cependant, une ventilation du prix sera réalisée, à savoir qu'une part d'apport en nature d'un montant de 79.000 € conforme à l'avenant n° 2 de la convention financière tripartite Lille Quartiers Anciens sera prévue. L'acquéreur réglera à la Ville la différence de montant, soit 33.547,27 € Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter cette cession.

### **HABITAT DURABLE**

**16/126 Prime Habitat - Octroi de primes municipales exceptionnelles.**  
**Adopté à l'unanimité**

Par délibération n° 14/628 du 6 octobre 2014, le Conseil Municipal a défini les critères des différentes primes en faveur d'un habitat rénové et durable. Pour certaines situations particulières, ces critères d'attribution peuvent engendrer l'abandon du projet par les propriétaires ou inciter à une rénovation moins qualitative. C'est pourquoi, par délibération n° 15/430 du 2 juillet 2015, il a été proposé d'octroyer des primes à titre exceptionnel jusqu'à 100 % de la dépense subventionnable TTC définie par le règlement général de l'ANAH en vigueur. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable pour l'attribution d'une prime exceptionnelle, pour un montant plafond de 7.737€

**16/127 Prime Habitat - Octroi de primes municipales : rénovation durable, sortie  
Adopté à d'insalubrité, auto-réhabilitation, énergie solaire, végétalisation des toitures,  
l'unanimité récupération des eaux pluviales et ravalement de façades.**

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'amélioration du parc de logement privé, la Ville apporte des primes aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat selon le dispositif de primes à la rénovation durable de l'habitat ou celui de primes de sortie d'insalubrité. La Ville a également mis en œuvre une aide à l'installation de système de récupération d'eau pluviale et une aide à l'installation de chauffe-eau solaires et d'installations photovoltaïques. Afin de renforcer la mise en œuvre et le développement des énergies renouvelables sur le territoire communal, la Ville accorde une aide financière aux bailleurs et promoteurs pour les opérations de réhabilitations de logements individuels et collectifs. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution des aides et primes sollicitées, pour un montant total de 152.881 € pour les primes rénovation de l'habitat et développement durable, et de 53.805 € pour les primes ravalement de façade.

**16/128 Action "Médiation précarité énergétique" - Convention entre la Ville, le  
Adopté à Département du Nord, l'association GRAAL et la Fondation Abbé Pierre -  
l'unanimité Avenant à la convention entre la Ville et l'association GRAAL.**

Par délibération n° 15/571 du 2 octobre 2015, le Conseil Municipal a acté la mise en place d'une expérimentation pour les ménages en précarité énergétique en conventionnant avec l'association GRAAL. Pour étoffer ce premier acte, il est proposé de conventionner avec deux autres partenaires. La Fondation Abbé Pierre soutient cette expérimentation, plus particulièrement, l'atteinte des enjeux prévus dans l'intérêt des ménages très modestes, locataires du parc privé, en précarité énergétique. Ce partenariat se décline par une participation financière de 22.000 € versée directement au GRAAL et aussi une contribution par son expertise à l'atteinte des enjeux tout au long de l'expérimentation. Par ailleurs, le Département du Nord a mis en place, fin 2014, une plateforme téléphonique de repérage des ménages très fragiles sous l'appellation "Nord Energie Solidarité (NES)". Ce partenariat se décline par le transfert de repérages des situations locatives à la Ville de Lille pour une prise en charge par l'action "Médiation Précarité Energétique" et par une double participation financière : participation maximum de 18.600 € à l'association GRAAL pour la médiation selon les objectifs travaux atteints et subventions aux propriétaires à la réalisation de travaux pour un budget de 43 000 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le maire ou l'élú délégué à signer la convention de partenariat afférente entre le Département du Nord, l'association GRAAL, la Fondation Abbé Pierre et la Ville. Comparativement à la délibération n° 15/571 du 2 octobre 2015, ce nouveau partenariat se traduit par la réduction de l'effort financier de la Ville de Lille jusqu'à 25.625 €. Les montants de subvention et la durée de la convention signée entre la Ville et l'association GRAAL sont modifiés. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élú délégué à signer un avenant à la convention entre la Ville et l'association GRAAL portant ces modifications.

**QUALITÉ ET INNOVATION**  
**DANS L'HABITAT**

**16/129 Aides financières pour la production et la résidentialisation de logements  
Adopté à locatifs sociaux et la production de logements en accession aidée à vocation  
l'unanimité sociale - Annulation et régularisation de l'aide financière octroyée pour un  
projet.**

Par délibération n° 14/629 du 6 octobre 2014, le Conseil Municipal a accordé une aide financière de 266.000 € à Partenord Habitat pour la construction de 56 logements locatifs sociaux (14 PLAI et 42 PLUS) se développant au sein de l'opération logements «Malpart» située place Gentil Muiron, rue Malpart et rue Lydéric à Lille Centre, comprenant 140 logements au total. Une évolution de la programmation a été communiquée par Partenord Habitat : le programme de logements sociaux a été réévalué à 53 logements dont 13 PLAI et 40 PLUS. Cette évolution demeurant conforme aux objectifs de mixité sociale souhaitée par la Ville pour l'ensemble du projet et au respect de la servitude de mixité sociale du secteur de Lille-Centre, l'aide financière doit être réévaluée et ramenée à 251.000 €. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette régularisation.

Séance du 22 janvier 2016

Rapporteur : Mélissa MENET

## RÉNOVATION DES QUARTIERS ANCIENS

### **16/130 Accession sociale à la propriété - Octroi d'indemnités.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Par délibération n° 12/465 du 25 juin 2012, le Conseil Municipal a étendu le dispositif d'indemnités pour l'accèsion sociale à la propriété à tous les secteurs de projets de renouvellement urbain et d'initiative municipale conduisant à la perte de leur logement par des propriétaires occupants. Cette indemnité à l'accèsion sociale est destinée à favoriser le maintien de la qualité de propriétaire occupant des ménages à ressources modestes devant être relogés, en finançant les frais inhérents au rachat d'un nouveau bien. La présente délibération a pour objet d'octroyer cette indemnité à deux ménages (secteur de la rue des Mésanges et secteur PMRQAD Simons), pour un montant total de 31.600 €. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser l'attribution de ces primes.

### **16/131 Avenant à la convention tripartite ANRU Lille Quartiers Anciens.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Une convention financière tripartite (MEL, Ville, Fabrique des Quartiers) définit les modalités de paiement des subventions à la Fabrique des Quartiers. La prise en charge de acquisitions restant à réaliser dans le diffus par l'EPF dans le cadre de la nouvelle contractualisation MEL/EPF 2015/2020, la réalisation d'une nouvelle mission pour l'aménageur consistant en la production de 2 PLAI et 5 AS en Vente d'Immeuble à Rénover (VIR), le prolongement de la concession d'un an soit jusque fin 2019 et l'augmentation de la rémunération de l'aménageur induite par cet allongement de mission nécessitent un avenant n° 3 à la convention tripartite pour acter ces modifications. La participation globale de la Ville reste inchangée. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'avenant n° 3.